

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 43.00
Six mois, 86.00
Un an, 160.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois, 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne, 20 c.
Réclames: » 30 c.
Faits divers: » 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE, rue de la Harpe, 22; à Bruxelles, chez M. L'ÉCLAIR, place de la Bourse; à Bruges, chez M. L'ÉCLAIR.

(Service gouvernemental)

21 Janvier	72 80
4 1/2	103 50
Emprunts (5 0/0)	109 10
22 Janvier	
3 0/0	72 75
4 1/2	103 25
Emprunts (5 0/0)	109 05
22 JANVIER	
Service particulier du Journal de Roubaix	
Actions Banque de France	3210 00
Société gén.	467 00
Crédit foncier de France	635 00
Chemins autrichiens	538 00
Lyon	1825 00
Est	640 00
Ouest	707 00
Nord	1300 00
Midi	785 00
Suez	768 00
Péruvien	000 00
Actions Banque ottomane (ancienne)	12 3/4
Banque ottomane (nouvelle)	367 00
Londres court	25 16 1/2
Crédit Mobilier	161 00
Turc	9 30

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 22 janvier.

Changes sur Londres, 4.81 1/2; change sur Paris, 5.18 3/4.

Valeur de l'or 101 5/8.

Café good fair, (la livre) 17 0/0

Café good Cargoes, (la livre) 17 1/2.

Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co. adressées à Roubaix par M. Bulteau-Grymoupret:

Havre, 22 janvier.

Ventes 400 balles. Marché calme, facile sans pression.

Liverpool, 22 janvier.

Ventes 7.000 balles, marché calme, livrable faible.

New-York, 22 janvier.

Recettes \$7,000 b.

New-Orléans low middling 80 c/0.

Savannah » 76 1/2.

ROUBAIX, le 22 JANVIER

Bulletin du jour

Ainsi que nous l'avions annoncé, les députés de la droite se sont réunis dimanche en assemblée plénière, afin d'aviser à la résolution qu'il convenait de prendre en présence du système d'invalidations adopté par la majorité. Cette réunion a eu lieu rue Pasquier, dans le local ordinaire de l'hôtel Bedford. Les différentes propositions que nous avons fait connaître hier ont été tour à tour discutées; aucune n'a été adoptée.

On s'est arrêté à une autre résolution.

Il a été décidé qu'au cours de la prochaine séance, un des membres de la minorité monterait à la tribune et déposerait une proposition tendant à la modification du règlement, en ce sens que le chiffre de la majorité nécessaire pour obtenir une invalidation soit porté à dix au lieu de huit.

Au début de la séance d'hier, M. l'amiral Touchard, au nom des droites, a déposé, en effet, une proposition dans ce sens. Les considérants de cette proposition reprochant à la majorité d'avoir décimé la droite, en invalidant les élections contre lesquelles n'existait aucune contestation sérieuse.

Ces paroles ont été accueillies par des protestations énergiques à gauche. M. Gambetta a demandé la parole. M. Grévy a interrompu l'orateur, disant qu'il lui était impossible de laisser critiquer les décisions de la Chambre.

L'amiral Touchard a repris alors la lecture des considérants de sa proposition, et il a accusé justement la majorité de compromettre l'autorité de la Chambre.

M. Grévy a interrompu de nouveau l'orateur, et a dit que le document dont on donnait lecture à la tribune était un acte d'accusation contre les décisions de la Chambre.

M. Gambetta a répondu à l'amiral Touchard et a combattu l'urgence demandée pour la proposition. M. Gambetta a dit que la seule réponse à faire à cette manifestation était le vote de la question préalable, il a dit que la minorité n'avait pas le droit de se réclamer de l'opinion publique; il a ajouté que la minorité n'était ni libre ni indépendante. Des protestations ont éclaté

à droite et M. Grévy a invité l'orateur à respecter la minorité.

M. Gambetta, désignant au vœu du président, a retiré les expressions qui ont suscité des protestations, et a poursuivi en insistant sur la question préalable. M. Cunéo d'Ornano, à la suite de quelques paroles violentes, a, par trois fois, été rappelé à l'ordre.

M. de Cassagnac est monté à la tribune, pour répondre à M. Gambetta, et a repoussé la question préalable en termes fort vifs contre le parti républicain. Mais elle a été votée néanmoins par 312 voix contre 186.

Les nouvelles les plus graves et les plus contradictoires ont circulé hier à Paris au sujet des affaires d'Orient. Des ces nouvelles, les unes ont de sérieux caractères d'authenticité, les autres sont de simples bruits qui ont été répandus à la Bourse et sur le Boulevard.

Commençons par ceux-ci :

On dit que les Russes, non contents d'occuper Andrinople, ont, malgré les négociations pendantes, continué leur mouvement en avant et qu'un corps d'armée considérable s'avance vers Constantinople dont il n'est plus séparé que par six jours de marche. On dit qu'une division de cavalerie, sous le commandement du général Gourko, s'avance à marche forcée sur Gallipoli. Si invraisemblable que paraisse cette rumeur, il ne faut pas oublier que le général Gourko est le chef audacieux qui, à la tête d'un corps peu important, surprit les défilés de Cyprika et s'avance seul sans être appuyé par des troupes de renfort jusqu'à deux jours de marche d'Andrinople. On dit que cette manœuvre a pour but de s'emparer de Gallipoli et d'empêcher le passage des Dardanelles à la flotte anglaise dans le cas où elle voudrait aller défendre Constantinople.

On dit que la marche victorieuse des Russes sur la capitale de l'Empire Ottoman produit une profonde sensation dans les régions politiques de Vienne et que l'Autriche paraît disposée à se dégager des liens de la triple alliance pour songer à défendre ses intérêts commerciaux et politiques, menacés par la russification des bouches du Danube.

L'Angleterre est de plus en plus auxiliaire. Les hommes d'Etat qui la gouvernent commencent à avouer que la marche des Russes sur Constantinople est une atteinte portée à la dignité et aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Une dépêche, venue de Londres, fait pressentir que le cabinet Beaconsfield fera au Parlement des déclarations de la plus haute gravité et que ces déclarations seront appuyées par une demande de crédit de 300 millions de francs. On dit même que la flotte anglaise, ancrée à Bésika, a reçu l'ordre de franchir les Dardanelles et d'aller mouiller devant Constantinople, sur la demande du Sultan.

Cette nouvelle à sensation mérite confirmation, car si elle était vraie, il faudrait considérer cette démonstration de l'Angleterre comme le prélude d'une entrée en campagne.

On mande de Berlin que la réunion d'une conférence internationale pour régler la question d'Orient est dans les probabilités très-prochaines.

D'autre part, on affirme que la Russie, dans les négociations avec les députés turcs, émet la prétention de comprendre Andrinople dans le territoire bulgare qui doit être détaché de la Turquie. On ignore, du reste encore, quelles sont exactement les conditions de paix imposées à la Turquie. Mais on les dit plus sévères encore qu'au début des négociations, par suite du bombardement de trois ports russes par les flottes du Sultan.

La force prime le droit, telle est la nouvelle maxime internationale que les anciens résumaient en ces deux mots : « *Voe victis!* »

Il y a une suite à la querelle entre M. Duportal et M. Gambetta. Nous avons cité les réflexions peu aimables de Réveil à l'adresse du chef de la majorité radicale qui s'était permis de ne pas trouver très congrus les rapports de M. Duportal avec le citoyen Chartier, socialiste et policier. La République française réplique aujourd'hui :

« On connaît la triste histoire de ce policier égaré dans un journal républicain et les justifications tout à fait insuffisantes données à ce sujet. On sait

que nous avons, en quelques lignes fort discrètes, demandé des explications, comme c'était notre droit. On ne nous a répondu que par des injures nouvelles, par des accusations enfantines qui avaient l'apparence d'être venimeuses. Au lieu d'avouer simplement qu'on avait été dupé d'un intrigant, on récrimine ridiculement. »

La République française reproduit ici l'extrait du Réveil que nous avons cité, et poursuit en ces termes :

« Nous ne donnons ici que le fin de la diatribe, qui porte la signature du rédacteur en chef d'un journal qui fait de l'invective une réclame et qui prétend donner des leçons de radicalisme à tout le parti. Or, ce citoyen, qui est député d'un grand département, qui ne trouve personne d'assez pur et d'assez intrinsèque, écrit la pièce suivante à Louis-Bonaparte, au destructeur de la République et au bourreau des républicains :

Prison militaire de Bône, le 14 août 1832.

A monseigneur le prince-président de la République française.

Monseigneur,

J'ai une femme et deux enfants; je les aime comme vous devez aimer la France. Pour eux, j'ai de l'ambition; pour eux, je vous demande grâce, grâce et un peu de pitié.

Le contact des hommes, les drapeaux de la prison et de l'exil, l'attitude de la France au 2 décembre m'ont donné beaucoup à penser, et le résultat de ces pensées, est tout favorable à la grande cause de réconciliation générale dont je vous crois l'instrument et le porteur-drapeau.

Voilà pour ma foi politique.

Quant à ce qui m'est personnel dans la démarche que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui auprès de vous, M. de Maupas, votre ministre de la police générale, et ci-devant préfet de la Haute-Garonne, vous dira ce que j'apporte de dévouement et de talent dans le service d'une cause.

Ce dévouement et ce talent, je les mets à vos pieds.

Vous pouvez les utiliser en faisant de moi, dans l'ordre contemplatif un bibliothécaire, dans l'ordre positif un secrétaire-général, dans l'ordre militant un sous-préfet.

Ma famille dans la misère vous demande une de ces trois positions.

Quant à moi, je ne puis vous offrir, comme garantie de ma conduite future, que mon zèle mon honnêteté et le peu de renommée que j'ai acquise dans la politique active de mon département. Mettez le tout à l'épreuve, monseigneur, et ce que le républicain vaincu et désarmé eût hésité à promettre, attendez-le avec confiance du père de famille, qui a l'honneur d'être,

Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: ARMAND DUPORTAL, Transporté politique de la Haute-Garonne, ex-rédacteur de l'Émancipation de Toulouse, interné à Milianah (Algérie).

« Pour un intrinsèque, on reconnaît traque c'est assez coulant. On ne saurait transiger avec plus de grâce. Vous avez des ongles? dites-les, vous auriez bien dû vous en servir d'abord contre les mouchards qui se glissaient dans vos bureaux, et rien ne vous empêcherait de vous en servir aujourd'hui contre vous-même, contre les erreurs et les faiblesses de votre passé.

L'ironie est sanglante. Nous ne manquons pas de noter la réplique — si réplique il y a — de M. Duportal, ce

du radical austère qui sacrifiait à ses convictions philosophiques, ses plus chères affections de famille.

Peut-être parmi les républicains libres-penseurs qui remplissent le Parlement occupent les fonctions publiques en trouvant-on quelques-uns qui seraient le terrible courage de Delescluse, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en cite pas un seul qui ait protesté, même discrètement, contre la grande manifestation de la Madeleine, les services funéraires en l'honneur du roi Victor-Emmanuel.

L'histoire citera, comme un des faits les plus singuliers de notre temps, cet empressement des députés et des sénateurs démocrates et libres-penseurs à se rendre à une messe célébrée pour le repos de l'âme d'un souverain.

S'il s'agissait d'un de leurs parents ou amis intimes, les députés ou sénateurs républicains n'entreraient pas dans l'église, — on peut l'affirmer, le cas n'est présenté assez souvent pour qu'il n'existe aucun doute à cet égard.

Pourquoi cette exception en faveur de Victor-Emmanuel?... Evidemment parce qu'il fut ROI.

Vous le voyez les républicains et libres-penseurs français viennent fléchir le genou dans une église en leur honneur? Soyez ROI... et mourez catholique!

Nous savons comment les républicains se défendent, lorsqu'on leur fait remarquer ce que leur façon d'agir a d'étrange en cette circonstance.

« Si nous honorons Victor-Emmanuel, disent-ils, c'est que Victor-Emmanuel a travaillé pour la Révolution et contre l'Église.

Vraiment citoyen! et c'est pour cela que vous allez l'honorer dans l'église!

Est-ce une colossale mystification, est-ce une immense ironie, est-ce une calomnie gigantesque?

Comment! voilà des gens qui passent leur temps à dire au peuple que les rois sont des exploitateurs et les prêtres des charlatans, et qui, au premier roi qui meurt, se hâtent d'assister aux cérémonies célébrées par des prêtres en l'honneur de ce Roi!

Si c'est de la politique, elle est bien humiliante pour la sainte République. Peut-être les républicains qui connaissent les sympathies prussiennes du nouveau roi d'Italie cherchent-ils à l'adopter par toutes sortes de concessions et de salamalecs! Comme ce serait piteux! Quelle plate amende honorable! Quel désaveu rampant des doctrines que l'on professe!

Et d'ailleurs, c'est si peu pratique!... Est-ce la présence à la messe des plus ardens champions de la libre-pensée en France qui désarmerait M. de Bismarck et Humbert I^{er}?

Le roi d'Italie en aura-t-il moins envie de reprendre Nice, et le chancelier allemand en éprouvera-t-il un désir moins vif de nous rendre plus faibles encore que nous le sommes?

Quelle pitié!

SIMON BOURBÉ.

M. l'amiral Touchard a continué sa lecture dit que la majorité a décimé et plus que décimé la minorité. (Applaudissements à droite! A l'ordre! à gauche.)

M. le Président dit qu'il ne peut permettre de continuer cette lecture.

M. l'amiral Touchard dit que la minorité représente 3.500.000 électeurs. (Applaudissements à droite.)

Reprenant sa lecture, l'orateur dit que jamais le respect dû aux minorités n'a été plus complètement violé. (Bruit.) La Chambre doit s'imposer des règles qui la préservent de ses empiétements. — C'est ce qu'on a fait dans d'autres pays où la vérification des pouvoirs est confiée à des corps ayant un caractère judiciaire. (Nouveaux bruits.)

C'est ce qu'on a fait en France pour les élections des Conseils généraux. Il serait sage de suivre cet exemple, car l'opinion publique condamnera la prérogative laissée à la Chambre et en exigera l'abandon.

La proposition déposée sur le bureau est signée par tous les membres de la minorité, sans exception de parti. — Elle a pour but de donner des garanties plus efficaces aux élus du Suffrage universel, qui ne doivent pas être mis à la merci de leurs adversaires politiques. (Bruit.)

M. le Président proteste de nouveau contre ces paroles.

M. l'amiral Touchard, continuant sa lecture, indique les dispositions du projet de loi protecteur du droit de tous et qui assureront, aux décisions de la Chambre, un caractère incontestable de justice. (Applaudissements à droite.)

Le projet dispose que la majorité nécessaire pour prononcer l'invalidation sera des deux tiers si elle ne se traduit dans les 15 jours après la proclamation du scrutin. Que le rapport sera présenté dans un délai de quinze jours. Qu'en cas d'enquête, l'ajournement ne pourra durer plus de deux mois. Que les députés non encore validés ou ajournés prendront part aux délibérations et aux votes, et jouiront des droits et prérogatives des députés validés. (Applaudissements à droite.)

DISCOURS DE M. GAMBETTA

M. Gambetta demande à la Chambre d'acquiescer au projet de loi (Bruit à droite.) par la question préalable (Applaudissements à gauche) C'est déjà trop qu'il ait pu se produire à cette tribune, comme l'expression des rancunes d'une minorité, qui n'est que la creature d'un ministère en insurrection contre la volonté nationale. (Nouveaux bruits.) Si cette minorité était libre et indépendante... Interruptions à droite.

M. le Président dit que l'orateur ne peut adresser ces paroles à ses collègues et l'invite à s'expliquer.

M. Gambetta rappelle que, lorsque le ministre dressait la liste des candidats officiels, plusieurs ont dit qu'ils n'avaient pas l'habitude de ne pas accepter ces listes. En tous temps les chambres issues de la candidature officielle ont été accusées, avec raison, de manquer d'indépendance. Ces expressions ont été expliquées par l'orateur dit qu'il ne lui eût pas de les résumer.

M. le Président dit que l'orateur a compris qu'il ne pouvait adresser ces paroles de manquer d'indépendance à ses collègues.

M. Gambetta dit que la minorité n'a perdu que 17 de ses membres et en a vu valider plus de 160. C'est le renversement de la vérité, de la justice, de ce que dit que la majorité n'a pas été impartielle. (Bruit à droite.) Ces plaintes ne feront illusion ni à la Chambre ni au pays.

Il faut rétablir la vérité: si la minorité est entrée dans cette enceinte, c'est parce qu'un ministère sans scrupule a brisé dans tout le pays les fonctionnaires républicains et a fait plus de 25,000 procès politiques. (Applaudissements à gauche.) — C'est parce qu'il a agi par la violence et le terrorisme.

M. Cunéo d'Ornano proteste en disant qu'on finit les électeurs des membres de la minorité.

M. le Président rappelle M. Cunéo d'Ornano à l'ordre.

M. Cunéo d'Ornano dit qu'il est au-dessus des décisions de la majorité.

M. le Président rappelle M. Cunéo d'Ornano à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.

M. Gambetta ajoute que le pays a déployé autant d'héroïsme dans la résistance que le ministère a déployé d'arbitraire dans l'attaque (Applaudissements à gauche.) Et l'on vient parler de l'indépendance de la majorité! (Oui, oui! à droite.) mais la déclaration s'est bornée jusqu'à ce jour à 17 invalidations.

M. le vice-amiral Touchard dit que c'est 17 de trop.

M. Gambetta répond que M. Touchard a pourtant expérimenté lui-même l'impartialité de la Chambre. (Exclamations à droite.) Ce qu'il faut retenir de ce débat, c'est que l'esprit de justice et de médiation qui a montré la majorité de la Chambre n'a fait qu'encourager les réclamations de la minorité. (Bruit.) Il a été rendu de trop nombreux bills d'indemnité; il a été validé des élections dans lesquelles se trouvaient des faits qui auraient suffi à amener l'invalidation dans d'autres assemblées.

En 1871, M. Baragnon a fait passer une élection républicaine pour une simple recommandation de M. Barthélemy-Saint-Hilaire. Combien des membres de la minorité actuelle siègeraient-ils encore si la Chambre avait appliqué cette jurisprudence?

M. de la Rochette dit qu'il prend ces paroles pour une insulte personnelle et prétend ne pas siéger par la grâce de M. Gambetta.

M. le Président dit qu'il n'y a rien de personnel dans les appréciations de M. Gambetta. (Bruit.)

M. de la Rochette dit qu'il ne veut pas se laisser insulter.

M. le Président invite M. de la Rochette de garder le silence.

M. Gambetta dit que la Chambre actuelle n'a pas appliqué une jurisprudence aussi rigoureuse que les assemblées précédentes; elle a renoncé à considérer l'affiche blanche comme une cause suffisante d'invalidation, donnant ainsi une

preuve que l'on n'a pas voulu à la faiblesse. (Applaudissements à gauche.) Elle est allée jusqu'à valider des élections ou se rencontrer des faits délictueux. On évoque solennellement le souvenir des faits les plus tragiques de notre histoire, on ne serait pas si fringant en paroles si l'on était ainsi. (Bruit.)

M. de Baudry d'Asson interrompant au milieu du bruit est rappelé à l'ordre.

M. Gambetta ajoute que le retard apporté aux vérifications de pouvoirs n'est pas imputable à la majorité.

Il est très regrettable que l'on ne puisse être de voir discuter leur élection qu'après l'Exposition universelle. L'intérêt de la majorité serait de rendre au plus tôt les jugements nécessaires par les dernières élections. (Applaudissements à gauche.)

La minorité avant d'en venir à la proposition actuelle, a examiné si elle ne devait pas se retirer en masse, mais les plus avisés de ses membres ont pressenti l'accueil qui leur serait fait par le pays; c'est alors qu'on a imaginé cette proposition de modification au règlement, qui est une proposition inacceptable.

M. de La Rochefoucauld a dit qu'il était fier de sortir de cette Chambre, beaucoup de membres, avec les moyens qu'ils ont employés, pour y entrer, auraient dû avoir cette fierté avant le débat. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. PAUL DE CASSAGNAC

M. Paul de Cassagnac dit que la nécessité de la proposition de M. l'amiral Touchard est suffisamment démontrée par le pamphlet oratoire qu'on vient d'entendre. La minorité voulant porter à la tribune la question générale des invalidations, elle ne pouvait en attendre le moyen de l'équité de la Chambre.

M. le Président invite l'orateur à retirer cette parole.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'a pas besoin de conserver la parole il retire l'expression qui lui est signalée. M. Gambetta a déclaré que c'était par condescendance qu'un certain nombre de membres de la minorité avaient été validés.

Et quel est l'homme qui vient parler de justice, de légalité et d'indépendance? L'esclave de Belleville et du mandat impératif.

Les républicains de 1871 ont eu-les-mêmes profits de la candidature officielle. Qui donc a fait le décret d'inéligibilité?

(Voix à gauche: Et qui a fait les déportations?)

M. Paul de Cassagnac dit qu'il ne faut pas parler de déportations quand la République a déporté six mille citoyens qui attendent encore qu'on les délivre.

M. Villain dit que l'orateur a demandé le coup d'Etat dans son journal.

M. Paul de Cassagnac répond que son parti a fait des coups d'Etat et en fera peut-être encore, mais avec la ratification du pays, tandis que les attentats républicains n'ont jamais eu l'absolue sanction nationale.

C'est en 1871 qu'on a vu les préfets et sous-préfets se porter à la députation. Ce sont les éternels contempteurs de la conscience publique et de la loi qui osent parler de légalité, quand ils ne pratiquent d'autre parlementarisme que l'abus de la force brutale.

A-t-on oublié la dépêche dans laquelle M. Gambetta, en 1871, recommandait si formellement la candidature Freycinet? Que la majorité se serve donc de force, mais qu'elle n'involve pas le monopole d'une moralité qui ne lui appartient pas. Elle n'a pas en la candidature officielle des préfets, mais celle du mensonge et de la calomnie. (Exclamations à gauche.)

M. le Président invite l'orateur à retirer ces expressions et dit qu'il est temps de revenir à l'objet du débat.

M. Paul de Cassagnac dit que la plupart des candidats républicains ont représenté les candidats de la droite comme devant mener la guerre extérieure et la guerre civile. C'est une manœuvre qui valait bien la candidature officielle.

On n'a pas tarié à voir que le parti républicain, loin d'être un parti ouvert, n'était toujours qu'un parti de faction.

En votant la question préalable, la majorité prouvera, une fois de plus, qu'elle fait le respectabilité des actes inqualifiables qui se succèdent sous les yeux. Elle oubliera une fois de plus le suffrage universel. Il faut pouvoir discuter librement ce que pèse, dans la bouche des républicains, les mots d'indépendance, de suffrage universel et de liberté de la minorité. (Applaudissements à droite.)

M. l'amiral Touchard, parlant pour un fait personnel, dit qu'il s'étonne qu'on n'ait pas compris que c'était parce qu'il était validé et désintéressé dans la question qu'il avait été choisi pour porter à la tribune le projet de la minorité. (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta répond qu'il n'a pas adressé un reproche à l'honorable amiral Touchard; je n'ai voulu, dit-il, que citer un exemple de l'impartialité de la majorité. Ce qui est au-dessus des protestations, c'est le nombre des députés de la droite qui sortent de la vérification des pouvoirs. C'est au nom de tous ceux qui ont été poursuivis, traqués, que la Chambre doit dédaigneusement répondre à la proposition par la question préalable (Très-bien, très-bien, à gauche.)

DISCOURS DE M. BARAGNON

M. Baragnon dit qu'il a été depuis quelque temps fréquemment pris à parti et qu'il vient de l'être encore par le chef de la majorité au sujet de la candidature officielle. L'orateur, en effet, a attaqué une candidature officielle faite par le gouvernement de M. Thiers, mais c'est que M. Thiers était le délégué de l'Assemblée nationale, et qu'il manquait à son devoir quand il soutenait une candidature contraire à l'opinion de la majorité. Le Maréchal de Mac-Mahon, prenant le pays pour juge, entre la Chambre et lui, avait le droit de dire: Voici mes candidats. (Bruit à gauche.)

C'est un honneur d'avoir été de ces candidats.

Il est vrai qu'un homme condamné par la justice a dit qu'il faut se démettre ou se soumettre; or, comme les membres de la minorité ne veulent ni l'un ni l'autre, on les expulse. (Très-Bien! à droite.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 21 janvier 1878.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures et demi.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une rectification de M. de Stasé.

PROJETS DE LOIS

A l'unanimité de 424 voix, la Chambre adopte un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur les exercices 1876 et 1877; ouverture de crédits spéciaux et de primes et ouvertures au ministre des Finances d'un crédit supplémentaire de 80,000 francs.

M. le ministre des Finances demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour et de voter trois projets de loi d'intérêt local.

La Chambre adopte ces trois projets tendant à autoriser les départements de la Seine-Inférieure et de la Haute-Loire à s'imposer extraordinairement et le département des Pyrénées-Orientales à contracter un emprunt.

INCIDENT. — DÉCLARATION DE LA DROITE

DISCOURS DE M. TOUCHARD

M. l'amiral Touchard dépose une proposition de loi tendant à modifier les articles du règlement relatifs à la vérification des pouvoirs et demande l'urgence.

L'orateur donne lecture de l'exposé des motifs dans lequel on fait ressortir la situation faite à la minorité de la Chambre par de nombreuses invalidations et des ajournements.

Ces invalidations ont frappé des députés en possession, depuis longtemps, de la confiance de leurs électeurs et contre lesquels ne s'élevait aucune contestation sérieuse. (Très bien à droite.)

M. le Président dit qu'il ne peut que blâmer les paroles qui viennent d'être prononcées au respect dû à la Chambre. (Très-bien, très-bien à gauche.)

M. l'amiral Touchard lit que la majorité a validé tous ses députés alors qu'ils n'avaient qu'une majorité insignifiante. (Vive approbation à droite.)

M. le Président n'a aucune observation et invite l'orateur à en tenir compte.

ventionnel ou assassin Louis XVI. Voici ce que nous lisons à ce sujet, dans le Réveil: « C'est aujourd'hui le grand anniversaire... Nous avons, nous aussi, nos quatre grandes fêtes de l'année. Le 21 janvier est une de ces quatre fêtes. »

« Le 14 juillet, le 10 août, le 22 septembre sont les trois autres. »

« Chaque année, le matin de ce grand jour, à l'heure où les débris des vieilleries s'en vont dans la chapelle, qu'ils ont l'audace d'appeler *église*, que, je relis avec toute la ferveur d'un dévot ce magnifique discours de Saint-Just que nous devrions apprendre par cœur dans nos collèges, comme les plus belles pages de l'éloquence classique. »

Voilà la République de l'avenir!

Les libres-penseurs à la messe.

On sait que le feu citoyen Delescluse n'entra pas dans l'église aux obsèques de sa mère — qui mourut catholique et fut enterrée par les prêtres catholiques. Quelques-uns trouveront cette abstention un peu sauvage; la plupart des républicains admirèrent le courage